

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17479**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle aéronautique "option avionique"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253 Mécanique aéronautique et spatiale

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

le titulaire du CAP aéronautique option avionique intervient principalement sur les équipements et les liaisons électriques, électroniques, optiques. il possède une bonne "culture aéronautique" englobant les métiers de : l'avionique, des systèmes et de la struture.

Il exerce ses savoir-faire dans le secteur production (construction, maintenance, exploitation). Ses activités peuvent se situer en piste, dans un hangar, un atelier ou en laboratoire.

Il doit faire preuve de rigueur et respecter la règlementaton aéronautique et les règles de sécurité, de sûreté, d'hygiène qui y sont liées. il peut être amené à communiquer et lire des documents en langue anglaise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises de l'aéronautique : constructeurs, compagnies aériennes, ateliers de maintenance, sociétés d'assistance technique, sous-traitants, équipementiers, structures associatives (aéroclubs) services publics (Défense, protection civile..)

mécancien aéronautique , cableur avions

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2602 : Câblage électrique et électromécanique

I1602 : Maintenance d'aéronefs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Technologie des aéronefs,
- Règlementation aéronautique, environnement industriel,
- Français et histoire-géographie
- Education civique

- Mathématiques et sciences physiques et chimiques

- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D 337- 1 à D 337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 19 aout 2013

première session en 2016

(2015 pour les candidats mentionnés au 1b) de l'article D 333.7 du Code de l'éducation (candidats engagés en fière de baccalauréat professionnel)

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 30 mars 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ([Lien vers le site Legifrance](#))

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ce CAP possède trois options : avionique, systèmes, structure qui correspondent à des métiers différentes du secteur de l'aéronautique.

l'option "avionique" vient en remplacement du CAP "maintenance sur systèmes d'aéronefs- MSA - abrogé

Certification précédente : [Maintenance sur systèmes d'aéronefs](#)